

Licenciements abusifs

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **74 (1986)**

Heft [4]

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277900>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EN BREF

PAS DE TCHADOR POUR LES HOTESSES

Plusieurs journaux ont fait état, ces dernières semaines, d'une nouvelle on ne peut plus alarmante : notre compagnie aérienne Swissair, en pourparlers avec les autorités iraniennes pour la réouverture de la ligne Zurich-Téhéran, serait prête à accepter certaines conditions imposées par ces dernières, notamment l'obligation pour les hôtesses en service sur cette ligne de porter le tchador.

Les réactions ne se sont pas fait attendre : lettres de lectrices dans la presse, intervention de deux conseillères nationales au Parlement.

Nous avons pris contact avec Cédric Dietschy, porte-parole de Swissair, pour savoir ce qu'il en était exactement. M. Dietschy a démenti formellement l'information selon laquelle Swissair pourrait imposer le port du tchador à certaines de ses employées : « Il est vrai que le régime iranien exige cette tenue vestimentaire des femmes arrivant à Téhéran, mais, au cas où la ligne avec la capitale iranienne serait rétablie, nos hôtesses ne quitteraient pas l'avion. Il n'a jamais été question de leur faire porter le tchador à bord ».

On peut quand même supposer que la malheureuse hôtesse désireuse de se dégourdir les jambes dans l'enceinte de l'aéroport serait obligée d'adopter la tenue vestimentaire requise par les mollahs : mais ce ne serait plus l'affaire de Swissair...

AIDE AUX FAMILLES NOMBREUSES

Le Grand Conseil de Saint-Gall a déjà approuvé en première lecture une augmentation des allocations pour enfants, qui passerait à partir du 1er janvier 1987

- de 80 francs à 100 francs pour les premier et deuxième enfants,
- de 115 francs à 145 francs pour le 3e enfant et ceux qui viennent après.

Le nouveau tarif CFF pour les billets de famille est calculé de façon à favoriser les familles de plus de deux enfants. Pour les familles avec un enfant (37,5 % des familles) ou deux enfants (42,4 %) au-dessous de 16 ans, cela ne change rien au tarif actuel. Et si l'un ou l'autre des enfants a plus de 16 ans, le nouveau tarif est moins avantageux que l'actuel, selon la Neue Zürcher Zeitung.

PILOTE CIVIL(E)

La profession de pilote civil ayant été ouverte aux femmes, le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie a maintenant autorisé les jeunes filles de 17/18 ans à s'inscrire à la sélection pour les cours d'instruction aéronautique préparatoire (IAP) jusqu'ici réservés aux jeunes gens. Toutefois, cela ne donnera pas accès aux jeunes filles à la formation de pilote militaire ou de grenadier parachutiste.

LICENCIEMENTS ABUSIFS

A titre de contre-projet à l'initiative des syndicats chrétiens pour la protection contre les licenciements abusifs, le Conseil fédéral a proposé d'introduire dans le code des Obligations des dispositions allant dans le même sens que l'initiative. Le Conseil national a déjà quelque peu affaibli les propositions du Conseil fédéral, et la commission du Conseil des Etats a accentué le recul, supprimant notamment l'obligation pour l'employeur de motiver le licenciement par écrit.

EGALITE

Le Conseil fédéral a publié une vaste analyse des inégalités encore existantes sur le plan fédéral entre les hommes et les femmes. Nous reviendrons en détail sur ce document dans un prochain numéro.

EROS A ZURICH

La ville de Zurich cherche à limiter le commerce du sexe. Une initiative individuelle avait demandé la création d'un « centre Eros » où auraient été concentrés les salons de massage et autres lieux de rendez-vous, et où les « belles filles » auraient pu faire librement le trottoir. Le Conseil communal a repoussé cette initiative : il a craint qu'une telle mesure n'aille à fins contraires et ne favorise encore davantage l'exploitation de la femme.

Il a en revanche non seulement accepté de demander au canton de renforcer la loi sur la procédure pénale, mais encore adopté un projet d'amendement grâce auquel le harcèlement des femmes par les hommes serait réprimé au même titre que le racolage des hommes par les femmes. C'est une conseillère qui a proposé cet amendement.

Il a été en outre décidé de créer un office de conseils médicosociaux pour les prostituées qui veulent se recycler.

FONCTIONNAIRES : EQUITE

Le statut des fonctionnaires fédéraux évolue en fonction des impératifs de l'égalité des sexes. Ainsi, dorénavant, les fonctionnaires travaillant à temps partiel (en grande partie des femmes) auront les mêmes droits que ceux travaillant à temps complet ; et la fonctionnaire mariée touchera une indemnité de résidence identique à celle de son collègue homme, alors que jusqu'à présent elle n'avait droit qu'au montant prévu pour les célibataires.

Le cumul est toutefois exclu dans un couple.

COURRIER LES CUISSES DE MARIA

A propos d'une remarque parue dans le « Carnet » du mois de février et de la résistance physique des skieuses.

(...) J'ai précisé qu'une descente de 2 minutes, pour les femmes, est longue, et que la fatigue se faisant sentir, celles-ci ont plus de peine à s'arrêter.

Il y a trois ans, à Haus en Autriche, une jeune Hongroise, au terme d'une descente de plus de 2 minutes, n'avait même plus eu la force d'amorcer un freinage et avait percuté les balustrades à quelque 100 km à l'heure. On n'a plus jamais entendu parler de cette skieuse. La durée habituelle d'une descente féminine se situe entre 1 minute 30 et 1 minute 45 ; pour les hommes, l'effort habituel dure entre 1 minute 50 et 2 minutes 10, rai-

son pour laquelle la descente du Laubhorn, plus longue, est particulièrement éprouvante pour les skieurs. Même si ces sportifs ou sportives d'élite sont rompus, comme vous le dites, aux entraînements les plus éprouvants, ils n'en connaissent pas moins des limites que tout spectateur suivant leurs exploits peut comprendre.

Enfin, il n'est pas non plus surprenant que la résistance masculine soit quelque peu supérieure à celle des femmes. Maria Walliser, par bonheur, a des cuisses quelque peu plus fines que celles de Peter Muller.

Gaston Nicole

Rédacteur en chef du Téléjournal,
Télévision Suisse Romande